

Diagonales : 554 - 3 = 551

17-03-2017

L'Insee classe le métier de libraire en catégorie 554g : "Employés vendant des produits destinés à la pratique d'une activité intellectuelle ou culturelle, dont le bon usage requiert certaines connaissances que le vendeur doit, au moins en partie, partager, pour pouvoir conseiller la clientèle".

Il suffit cependant d'entrer dans une librairie pour constater que la profession est devenue autant manuelle qu'intellectuelle. Une bonne partie du temps du libraire est consacrée au déplacement de lourds cartons. Souhaitons que les libraires ne se retrouvent jamais en 551a : "Salariés chargés de la manutention et du marquage des produits dans les surfaces de vente".

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

06 07 67 46 00